

Ligne directrice relative aux témoins de connexion

Émise par la Vice-présidence aux technologies et aux systèmes d'information
Approuvée par le comité de direction le 23 septembre 2020 et révisée le 1^{er} mai 2024
Entrée en vigueur le 15 mai 2024



Table des matières

Contexte	3
Définitions.....	3
Utilisation des témoins	4
Témoins utilisés.....	4
Autres technologies utilisées.....	4
Utilisation des témoins par des tiers	5
Accepter ou refuser des témoins	5
Mise à jour.....	5
Communiquer avec l'Ordre	5

Ligne directrice relative aux témoins de connexion

Contexte

L'Ordre des CPA du Québec utilise des témoins de connexion (témoins) et des outils similaires sur ses sites Web pour améliorer leur performance et bonifier votre expérience.

La Ligne directrice relative aux témoins de connexion (Ligne directrice) contient des précisions sur l'usage que fait l'Ordre des témoins (aussi appelés « *cookies* ») et des technologies apparentées sur ses sites Web, notamment :

- > cpaquebec.ca;
- > equivalence.cpaquebec.ca;
- > emploi.cpaquebec.ca.

Vous pouvez désactiver l'utilisation des témoins sur les sites Web de l'Ordre à tout moment, mais cela aura une incidence sur votre expérience utilisateur.

La Ligne directrice ne s'applique pas aux sites Web de l'Ordre gérés par des tiers, notamment :

- > 20minutescpa.ca;
- > cpaquebec.malga.ca;
- > pfp.cpaquebec.ca;
- > vivo.cpaquebec.ca.

Définitions

Les **témoins** sont de petits fichiers texte qu'un site Web peut placer sur votre appareil lorsque vous visitez un site ou une page pour la première fois. Les témoins aideront le site Web à reconnaître votre appareil lors de votre prochaine visite. Le terme « témoins » est utilisé dans la Ligne directrice pour désigner tous les fichiers qui collectent des renseignements de cette façon.

L'Ordre peut utiliser des témoins persistants ou temporaires :

- > Un **témoin temporaire** est un fichier qui n'est actif que pendant votre visite sur le site Web et qui est supprimé lorsque vous fermez votre navigateur.
- > Un **témoin persistant**, quant à lui, demeure dans votre appareil pour une période indéterminée, sauf si vous décidez de le supprimer.

Utilisation des témoins

Les témoins ont plusieurs utilités. Par exemple, ils peuvent aider à retenir vos préférences et à analyser le fonctionnement du site Web ou même permettre de vous recommander du contenu. Les témoins servent également à améliorer la navigation et à recueillir des statistiques associées.

L'Ordre utilise des témoins afin que ses sites Web puissent fonctionner comme prévu, pour en analyser la performance, pour en assurer la sécurité et à des fins de marketing. Les témoins permettent également de trouver des bogues et des erreurs. La plupart de ces témoins ne collectent pas de renseignements qui vous identifient, mais recueillent plutôt des renseignements généraux comme la façon dont vous accédez aux sites Web et les utilisez.

Suivant votre visite des sites Web de l'Ordre, les renseignements recueillis pourraient être utilisés lors de démarches publicitaires et commerciales et jumelés à des informations pour personnaliser davantage ses communications.

Témoins utilisés

Généralement, les témoins utilisés par l'Ordre remplissent une ou plusieurs des fonctions suivantes :

a. Témoins strictement nécessaires

Ces témoins sont essentiels au fonctionnement du site et à la sécurité de votre expérience de navigation, et ne peuvent pas être désactivés dans les systèmes de l'Ordre. Ils vous permettent d'utiliser les fonctionnalités du site, comme l'accès à votre dossier sécurisé, le remplissage d'un formulaire ou la définition de vos préférences en matière de confidentialité. Si vous choisissez de désactiver ces témoins dans les paramètres de votre navigateur, vous ne serez pas en mesure d'accéder à toutes les fonctionnalités du site.

b. Témoins de performance et d'analyse

Ces témoins permettent d'analyser l'utilisation du site Web par les visiteurs et de surveiller sa performance. Ils permettent de collecter des informations (par exemple le nombre de visites, les sources de trafic, les pages les plus et les moins consultées) et de générer des rapports sur les statistiques d'utilisation du site sans que les utilisateurs individuels soient identifiés personnellement.

c. Témoins fonctionnels

Ces témoins permettent au site Web de retenir vos préférences, comme votre langue ou votre région, et de vous offrir une personnalisation et des fonctionnalités avancées. La désactivation de ces témoins peut avoir une incidence sur votre expérience de navigation et sur certaines fonctionnalités du site.

Autres technologies utilisées

L'Ordre utilise aussi des scripts et des balises sur ses sites Web et dans ses courriels. Ces deux types de technologies sont définis comme étant des codes de programmation.

Les balises sont conçues pour suivre votre utilisation des sites Web de l'Ordre ou vos échanges de courriels avec celui-ci. Cela permet de déterminer, par exemple, la façon dont les gens utilisent ses sites

Web et de calculer le nombre de visiteurs et d'obtenir le nombre de courriels ouverts par leurs destinataires et de collecter certains renseignements personnels, dont l'adresse IP.

L'Ordre utilise également les scripts enfouis pour collecter des renseignements sur votre utilisation de ses sites Web (par exemple le nombre de clics sur un lien). Ces scripts sont téléchargés de façon temporaire sur votre appareil pendant la visite de notre site Web et sont supprimés ou désactivés par la suite.

Utilisation des témoins par des tiers

L'Ordre permet à des tiers de placer des témoins qui se classent dans l'une des catégories décrites ci-dessus. De plus, comme plusieurs organisations, il utilise des outils d'analyse de tiers, comme Google Analytics, pour surveiller la circulation sur ses sites et améliorer ses fonctionnalités.

Accepter ou refuser des témoins

Parce que l'Ordre respecte votre droit à la vie privée, il vous offre la possibilité d'accepter ou de refuser certains types de témoins. En effet, lorsque vous ouvrez un de ses sites, une bannière de consentement pourrait s'afficher. Il suffit alors de cliquer sur les différentes catégories pour obtenir plus de détails sur chacune d'entre elles, et d'en modifier les paramètres par défaut. Vous pouvez également gérer vos préférences en matière de témoins dans votre navigateur, en supprimant et en bloquant certains témoins.

Toutefois, le fait de bloquer certains types de témoins pourrait avoir une incidence sur votre expérience de navigation et sur les services que l'Ordre est en mesure de vous offrir.

Mise à jour

Cette version de la Ligne directrice est la plus à jour. Si des changements importants y sont apportés, un avis sera émis avant qu'ils n'entrent en vigueur conformément aux lois applicables.

Communiquer avec l'Ordre

Pour tout commentaire ou toute question concernant les pratiques de l'Ordre en matière de gestion des témoins de connexion, veuillez communiquer avec la personne responsable de la protection des renseignements personnels à l'adresse suivante : aprp@cpaquebec.ca.